

# CAISSE DE DÉFENSE DE L'ACPPU



*Manifestation des grévistes de UCCB à Halifax, 2000  
(photo: Alvin Comiter)*

La Caisse de défense de l'ACPPU a été créée en 1978 pour fournir un fonds de grève unifié aux syndicats de professeurs, professeurs et bibliothécaires d'université du Canada. Formée d'associations membres de l'ACPPU, elle rassemble aujourd'hui 38 associations représentant plus de 18 000 professeurs et bibliothécaires, de Saint-Jean (Terre-Neuve) à Régina.

Les fonds accumulés dans la Caisse proviennent de deux sources : les cotisations des associations membres et les intérêts sur les investissements.

Entre 1978 et le milieu des années 1980, les actifs de la Caisse de défense ont grimpé à environ un million de dollars. Ils s'élèvent actuellement à 19.7 M\$ (2007). Étant donné la situation actuelle et les défis auxquels doivent faire face les universités canadiennes, les désaccords et les conflits de travail mènent de plus en plus souvent au recours à la médiation ou à la menace de grève. Dans ce contexte, les réserves de la Caisse et leur croissance sont essentielles à la défense des intérêts de ses membres et de ceux des professeurs, professeurs et bibliothécaires d'université en général.

## **QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA CAISSE DE DÉFENSE DE L'ACPPU?**

L'OBJECTIF PRINCIPAL de la Caisse est de fournir des indemnités de grève aux syndicats en grève ou en lock-out. Ces indemnités sont versées sous la forme de subvention que le syndicat utilise à sa discrétion. Elles sont généralement distribuées aux grévistes comme indemnités de grève non imposables. Ces indemnités sont de 77 \$ par jour civil et sont versées à partir du quatrième jour civil de la grève ou du lock-out. Elles sont calculées en fonction du nombre de membres pour lesquels des cotisations mensuelles ont été payées.

Les autres objectifs de la Caisse de défense sont :

- de fournir une aide financière aux associations membres qui doivent engager des fonds dans un processus de médiation ou d'arbitrage des différends (*interest arbitration*) afin d'en arriver à une entente dans le cadre de la négociation d'une convention collective;
- de fournir une aide financière aux associations membres qui doivent prendre des actions en justice face à l'employeur pour pratiques déloyales ou refus de négocier de bonne foi et en appui à l'application de redressements légaux contre certains types d'action de l'employeur qui pourraient mener à une grève;
- de fournir de l'aide dans la défense des intérêts des associations membres dont les droits à la négociation et à la grève ont été retirés ou restreints par voie législative;
- de fournir une aide financière à l'appui d'associations membres en grève ou en lock-out, telle que :
  - un support à la médiation ou à des mécanismes similaires pour le règlement de grèves;

- un prêt de 6 mois sans intérêt pour assurer le paiement des primes d'assurance, notamment l'assurance collective, l'assurance-maladie et l'assurance-invalidité, dans le cas où ce paiement est compromis par une grève ou un lock-out;
- une marge de crédit de 6 mois sans intérêt pour couvrir les coûts de la grève. Cette allocation peut aider à créer une couverture médiatique, comme c'est le cas lorsque la Caisse de défense présente un chèque de 1 000 000 \$ au syndicat, indiquant clairement aux administrateurs l'ampleur du soutien dont disposent les collègues.
- de faire du lobbying en appui aux associations en grève ou en lock-out, par l'envoi de lettres et par des appels téléphoniques aux membres du Conseil des gouverneurs, au recteur, aux administrateurs et aux représentants politiques locaux. De telles initiatives jouent un rôle important en augmentant la couverture médiatique, y compris à l'échelle nationale;
- d'organiser des visites de solidarité à l'échelle régionale et nationale en appui aux collègues en grève ou en lock-out. Au cours de la première semaine d'un conflit, des représentants d'autres syndicats se rendent un même jour sur le site de la grève ou du lock-out, et des visites supplémentaires sont organisées si la grève continue. Cette initiative souligne la solidarité des universitaires à l'échelle nationale et a un effet bénéfique sur le moral des collègues qui sont l'objet d'un conflit de travail.

### **QUELS BÉNÉFICIAIRES MON ASSOCIATION PEUT-ELLE RETIRER D'UNE ADHÉSION À LA CAISSE DE DÉFENSE DU L'ACPPU?**

La Caisse de défense de l'ACPPU assure un appui inestimable lors de la négociation d'une nouvelle convention collective. Pendant le processus de négociation, les syndicats universitaires peuvent utiliser des stratégies qui ont fait leurs preuves, comme par exemple la menace de grève, le vote de grève et la grève du zèle. Malheureusement, il y a des situations où ces méthodes échouent et où une grève ou un lock-out est déclaré. Lorsqu'un tel scénario se produit, la Caisse de défense de l'ACPPU fournit un appui financier, politique et psychologique essentiel.



*Visite de solidarité lors de la grève à l'Université de Moncton, 2000 (photo: Alvin Comiter)*

Toutes les grèves ne portent pas sur des questions salariales. En 1995, nos collègues de l'Université du Manitoba ont fait grève pendant 23 jours pour défendre la liberté académique. La Caisse de défense a versé 700 000 \$ en indemnités de grève à l'UMFA et lui a accordé un prêt sans intérêt (pendant 6 mois) de 1 000 000 \$.

En 1997, les collègues de l'Université York ont été en grève pendant 55 jours. Les principaux points en litige concernaient la protection des plans de retraite et l'amélioration de la charge de travail. La Caisse de défense a versé près de 2 000 000 \$ en indemnités de grève à YUFA, ainsi qu'un prêt sans intérêt (pendant 6 mois) de 700 000 \$ et a couvert près de 15 000 \$ en frais légaux pour une plainte de négociation de mauvaise foi contre l'employeur.

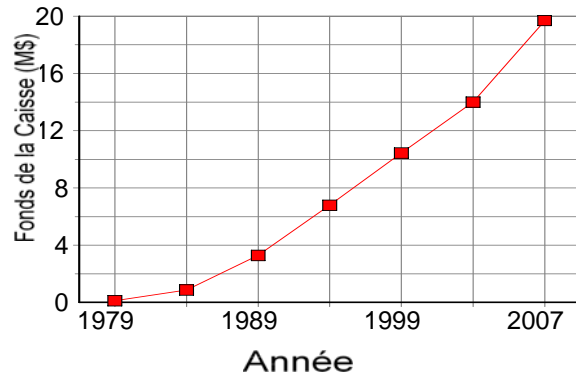
Toujours en 1997, la Caisse de défense a défrayé 48 000 \$ pour une médiation lors de la grève des professeurs et bibliothécaires de l'Université Trent, en plus des indemnités de grève versées à l'association.

À court et moyen termes, il semble que les perspectives du climat politique et économique canadien face au secteur des études supérieures aient plus de chances de se détériorer que de s'améliorer. Les grèves sont plus fréquentes et durent plus longtemps que dans le passé. Plus que jamais auparavant, les universitaires de l'ensemble du pays ont besoin de la protection que peut leur assurer un solide fonds de grève national, lequel peut effectuer un lobby en leur

nom et leur fournir un appui financier, politique et psychologique lorsqu'ils sont confrontés à des employeurs récalcitrants qui deviennent de plus en plus inventifs dans le jeu du « prendre et exiger plus tout en donnant moins » et qui cherchent à leur faire perdre les conditions de travail durement acquises lors de négociations précédentes.

Cet appui peut avoir un impact considérable sur les négociations grâce à l'avantage politique dont jouissent les syndicats universitaires lorsqu'ils sont assurés de l'appui des professeurs et bibliothécaires à l'échelle du Canada. Cela montre aussi à l'employeur et au grand public que l'impasse n'est pas seulement d'intérêt local mais bien national.

Pour un syndicat membre de la Caisse de défense depuis au moins six mois, les indemnités de grève et autres avantages sont versés par la Caisse sous forme de subventions. Les associations qui sont membres depuis moins de six mois reçoivent ces sommes sous forme de prêt sans intérêt.



### **COMBIEN CELA COÛTE-T-IL D'ADHÉRER À LA CAISSE DE DÉFENSE DE L'ACPPU?**

La contribution financière aux actifs de la Caisse d'une association membre prend deux formes :

- 1) durant la première année d'adhésion, un syndicat doit payer des droits de 30 \$ par membre cotisant de son unité ou de ses unités de négociation. Ces droits sont réduits à 20 \$ pour les syndicats qui adhèrent à la Caisse dans un délai d'un an suivant leur accréditation. Ils sont acquittés en versements mensuels égaux.
- 2) chaque syndicat verse des cotisations mensuelles pour chaque membre cotisant. Le Conseil d'administration de la Caisse de défense fixe périodiquement le tarif de cette cotisation non imposable, qui est de 5 \$ par membre par mois depuis 1990.

---

Pour en savoir plus sur la Caisse de défense de l'ACPPU et pour vous procurer ses règlements internes, veuillez consulter notre site Internet : <http://defencefund.caut.ca>, ou envoyer un courriel au Secrétaire de la Caisse à : [defensefund@caut.ca](mailto:defensefund@caut.ca).

**Associations membres de la Caisse de défense de l'ACPPU (octobre 2006)**

Acadia  
Algoma  
Bishop's  
Brandon  
Brock  
Cape Breton  
Carleton  
Concordia  
Dalhousie  
Lakehead  
Laurentian  
Manitoba  
Memorial  
Moncton (Edmundston)  
Moncton (Moncton)  
Moncton (Shippagan)  
Mount Allison  
Mount Saint Vincent  
New Brunswick  
Nipissing  
Northern Ontario School of Medicine  
Nova Scotia College of Art and Design  
Ottawa  
Prince Edward Island  
Queen's  
Regina  
St. Boniface  
St. Francis Xavier  
Saint Mary's  
Sainte-Anne  
Saint Thomas  
Trent  
Western Ontario  
Wilfrid Laurier  
Windsor  
Winnipeg  
York